



Fiche pratique

Collaboration avec le Service des monuments historiques (SMH)

Principes généraux

La question fondamentale « Comment construire ? » se pose pour chaque projet impliquant un monument historique. L'ambition de poursuivre la construction, l'utilisation et la réutilisation du bâti existant traduit une approche durable et pragmatique. Le chemin qui y mène passe par la compréhension, le respect, puis par une action raisonnée et responsable.

Collaboration

Le SMH accompagne les projets impliquant un monument historique dès le début, avec pour objectif de promouvoir et de soutenir une planification et une réalisation de haute qualité, respectueuses du patrimoine et efficaces. Cette fiche pratique s'adresse aux planificateurs ainsi qu'aux maîtres d'ouvrage, et montre quels objectifs sont poursuivis dans les différentes phases d'un projet. Un conseil technique réussi repose sur la transparence, la confiance et une collaboration précoce. Le SMH assume un rôle de partenaire qui développe, en collaboration avec les planificateurs avec les planificateurs, les maîtres d'ouvrage et les autorités, des solutions de qualité adaptées aux exigences patrimoniales.

Processus de construction ciblé

Pour garantir un processus de construction efficace et fluide, il est essentiel de respecter les différentes

phases de planification et de construction conformément à la norme SIA 112 « Etude et conduite de projet ». Cela facilite le travail des planificateurs, rationalise le processus de planification et permet de prendre des décisions adaptées à chaque étape. La sécurité en matière de coûts et de délais s'en trouve ainsi renforcée.

La gestion de la planification de la construction relève de la responsabilité du bureau de planification ou du maître d'ouvrage. Le SMH apporte un soutien consultatif et veille à ce que les exigences liées à la protection du patrimoine soient prises en compte.

Valeur ajoutée

La collaboration avec le SMH pour des objets recensés crée une valeur ajoutée et simplifie les processus de planification. Elle renforce l'identification au patrimoine bâti grâce à la promotion ciblée et à la transmission de connaissances.

Grâce à des conseils spécialisés gratuits et à une longue expérience, nous accompagnons les maîtres d'ouvrage dans toutes les phases de leur projet. Nous apportons un soutien pour la mise en relation avec des éléments de construction appropriés, des aides financières et des contacts précieux. Il en résulte des projets de construction durables, porteurs d'identité et uniques, empreints du plaisir de la culture du bâti et de leurs histoires.

Juillet 2026

Direction de l'instruction publique et de la culture
Office de la culture
Service des monuments historiques

Schwarztorstrasse 31
Case postale
3001 Berne
+41 31 633 40 30
monuments-historiques@be.ch

www.be.ch/monuments-historiques

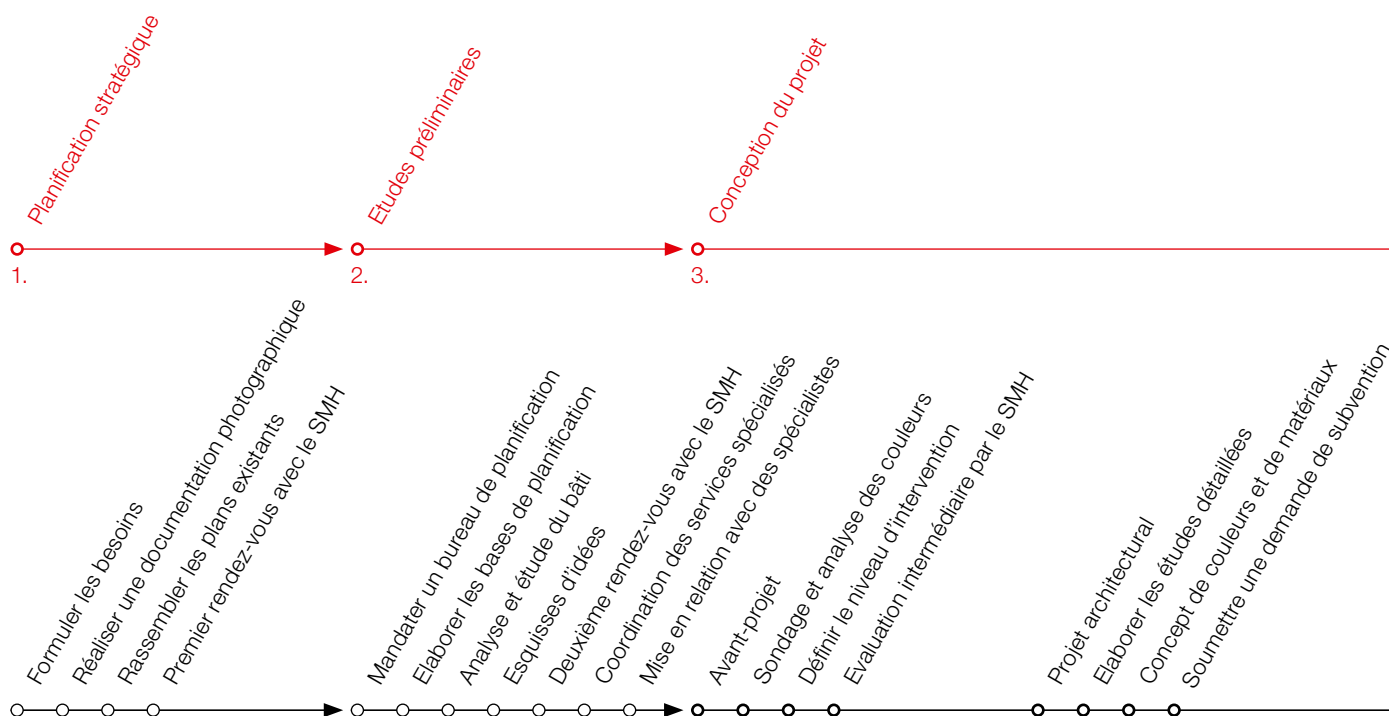
Stadt Bern
Präsidialdirektion
Denkmalpflege

Junkerngasse 47
Postfach 636
3000 Bern 8
+41 31 321 60 94
info@bern.ch

www.bern.ch

Sur le territoire communal de la Ville de Berne, la Fachstelle für Denkmalpflege est compétente pour toutes les questions spécialisées relevant de la gestion du patrimoine. En conséquence, pour tout projet de construction soumis à autorisation concernant des bâtiments dignes de protection ou de conservation dans la ville de Berne, la Fachstelle für Denkmalpflege doit être consulté.

Etapes du processus de planification et de construction



1. Une prise de contact précoce avec le SMH est essentielle. Il s'agit d'une première rencontre entre le maître d'ouvrage et avec le SMH et les communes. Pour se préparer à ce premier rendez-vous, le maître d'ouvrage réalise une documentation photographique de l'état actuel et vérifie si des plans existants du bâtiment sont disponibles. Sur cette base, le bâtiment et les besoins sont analysés conjointement. Le SMH explique son mandat, expose l'importance particulière du bien recensé, clarifie les rôles et les attentes, et signale les outils et documents utiles.

2. Le maître d'ouvrage mandate un bureau de planification qualifié. Le SMH apporte son soutien pour la définition du projet et l'évaluation de sa faisabilité, en tenant compte des exigences de protection du patrimoine. Les conflits avec d'autres objectifs sont mis en évidence. Les interfaces avec les services spécialisés et les questions relatives à la documentation des travaux sont clarifiées. Pour soutenir le maître d'ouvrage, le SMH peut également formuler des recommandations concernant des professionnels qualifiés, tels que des restaurateurs, architectes ou entrepreneurs.

3. *Avant-projet :* Le SMH accompagne le développement du projet au regard des exigences liées aux monuments historiques et examine la faisabilité approfondie. Le niveau d'intervention sur le monument sera soigneusement déterminé et le caractère/l'esprit des espaces sera pris en considération et renforcé. Afin d'identifier les éléments de valeur historique et de servir de base à la prise de décision, des sondages et des études stratigraphiques peuvent éventuellement être réalisés. En cas de question complexe, une demande préalable peut être soumise aux autorités compétentes.

Projet architectural : Le projet est affiné développé davantage et les points d'incertitude sont clarifiés. À partir d'études détaillées, tous les détails de construction nécessaires sont définis conjointement. Un concept de couleurs et de matériaux est élaboré et la demande de subvention est déposée. Sur la base d'offres indicatives, les possibilités de soutien financier sont examinées. L'objectif est de parvenir à une solution de qualité et économiquement viable.

